



## Question sur un recours en appel après un jugement de divorce

Par **michelcarriere**, le **07/12/2010 à 14:09**

Bonjour,

J'aurai besoin d'un conseil au sujet du jugement de mon divorce, marié pendant 39ans,nous avons eu deux enfants, mais nos deux filles 33 ans et 40ans ont un travail. Suite à une connaissance que j'avais fait et devant un fait très étrange qui nous est arrivé, nous avons décidé de divorcer. La procédure a pris presque 2 ans et demi. Suite à la non conciliation qui avait lieu en septembre 2008, je devais quitter le domicile conjugal à partir du mois de janvier 2009, chose que je n'ai pas fait , ma femme avait connu un espèce de maçon qui lui a proposé de faire des aménagements sur un terrain lui appartenant,mais situé à 230 km de notre résidence ceux qu'ils ont commencé à réaliser, de ce fait ma femme n'habitais plus notre villa, comme d'autre part cette villa était à vendre et que nous possédions des animaux il fallait bien que quelqu'un reste. Six mois après, nous avons vendu notre villa et après règlement du reste d'emprunt, nous avons partagé la vente. J'ai racheté une petite maison de 50m2 pour laquelle j'ai fait un emprunt sur quinze ans dont le remboursement s'élève à 640 euros mensuel. Elle a aménagé dans un terrain appartenant à sa famille une petite maison. Elle a donc fait valoir que je n'avais pas obéi à l'injonction que j'avais de quitter le domicile conjugal et qu'elle était partie parce que je l'a frappait et avait peur de moi ( C'est assez drôle de s'apercevoir de cela au bout de 39 ans de mariage ) Je suis à la retraite depuis 3ans je touche environ2300 euros de retraite mensuel, la sienne s'élève à 900euros, en plus j'ai effectué quelques missions mais je vais devoir arrêter car j'ai un gros problème à une hanche. Dans l'attendu du tribunal de Nîmes, la juge n'a pris en compte que la version des fait de mon ancienne épouse, balayant toutes les explication Ainsi je viens d'être condamné à lui payer une forte somme sur 8ans, de l'ordre de 833 euros mensuel. mon avocate me conseille de faire appel, mais je me demande, d'abord si le montant a des chances d'être réduit, le prix approximatif que va me revenir cet appel, de toute façon je serai condamné à lui payer un

dédommagement, en je me dis qu'en plus je risque de devoir lui rembourser tous ses frais de justice; Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis et je me tiens à votre disposition pour des renseignements supplémentaires. avec mes respectueuses salutations.  
M Carrière

Par **mimi493**, le **07/12/2010** à **14:29**

Le juge vous a simplement condamné à payer une indemnité d'occupation correspondant au loyer si la maison avait été en location.

A votre avis, selon le lieu, la maison, pensez-vous que si vous aviez mis cette maison en location, 800 euros par mois aurait été un loyer normal, bien inférieur ou bien supérieur ?